



Consulter votre dossier médical ou celui de votre enfant mineur

Notre institution s'est inscrite dans la démarche du dossier électronique et s'est inscrit dans le réseau ABRUMET, de sorte que le dossier du patient soit en permanence accessible au médecin traitant.

Notre but est de vous permettre le meilleur suivi de votre patient en accédant directement à son dossier, pour autant qu'il vous ait donné son consentement éclairé.

Vous pouvez à tout moment consulter votre dossier médical ou celui de votre enfant mineur en vous connectant au site du Réseau de Santé Bruxellois (RSB*) :
www.reseausantebruxellois.be

C'est un réseau de partage d'informations qui relie tous les hôpitaux bruxellois et belges avec les médecins généralistes et regroupe certains documents médicaux de patients.

Pourquoi s'inscrire ?

- Facilite votre prise en charge médicale ou celle de vos enfants : vos différents médecins ont accès à l'historique de votre santé et aux résultats des examens faits.
- Evite de faire des examens non nécessaires, grâce à la visibilité de ce qui a déjà été fait.
- Moins de papier à conserver ou à transmettre. Evite la perte de documents.
- Valable dans toute la Belgique

Comment s'inscrire ?

- L'inscription est gratuite et vous pouvez vous désinscrire à tout moment
- Inscription via :
 - Votre médecin généraliste s'il est inscrit au RSB*
 - Le service des admissions lors de votre passage dans l'un des hôpitaux bruxellois
 - Le site www.reseausantebruxellois.be
 - Carte d'identité + code PIN + lecteur de carte
 - Application Itsme www.itsme.be
 - Un [formulaire papier téléchargeable](#) sur le site et à renvoyer au secrétariat d'Abumet – Place Marcel Broodthaerts 8/5 – 1060 Bruxelles ou à info@abrumet.be.

Vous connecter à votre espace sécurisé

- Via le site www.reseausantebruxellois.be
 - Carte d'identité + code PIN + lecteur de carte
 - Application Itsme <https://www.itsme.be/fr/>

Gestion de l'accès

- C'est vous qui gérez l'accès à vos données et à celles de vos enfants mineurs.
- Vous choisissez quels médecins peuvent avoir accès à quels documents
- Vous pouvez également spécifiquement interdire l'accès par certaines personnes à votre dossier ou à certaines parties de votre dossier.

*RSB : Réseau de Santé Bruxellois - www.reseausantebruxellois.be est développé par l'ASBL Abumet